

Utilisez ce formulaire lorsque vous demandez une ordonnance pour établir ou modifier une pension alimentaire pour enfants.

Un juge n'approuvera pas votre demande simplement parce que vous l'avez déposée. Vous devez présenter des renseignements et des documents à l'appui.

Remplir le formulaire

Vous pouvez utiliser ce formulaire pour demander une pension alimentaire pour un maximum de quatre enfants. Au-delà, veuillez remplir et joindre une ou plusieurs pages supplémentaires.

Section 1

Le défendeur/l'intimé réside au Canada, et je présente une demande de pension alimentaire pour l'enfant/les enfants suivant(s) :

Cochez cette case si vous demandez une pension alimentaire pour enfants et si l'intimé réside au Canada. Écrivez le nom complet et la date de naissance de chaque enfant à l'égard duquel vous demandez une pension alimentaire et cochez la case appropriée selon le cas. Ne mentionnez pas des enfants qui ne sont pas concernés par votre demande d'ordonnance alimentaire.

Conseils :

- Les formulaires que vous déposerez dans le cadre de votre demande présenteront de manière organisée au tribunal les renseignements vous concernant. Vous devriez inclure autant de renseignements que possible pour que le tribunal puisse prendre une décision éclairée.
- Pour toute demande d'ordonnance alimentaire, vous devez remplir le formulaire A.1 ou A.2.
- Utilisez les tableaux inclus dans le guide FormSupport intitulé [Introduction et renseignements généraux](#) pour connaître les autres formulaires à remplir.
- Utilisez un brouillon et une version finale lorsque vous remplissez ces formulaires. Pour que la version finale soit propre et lisible, ne la remplissez que lorsque vous êtes satisfait(e) de vos réponses.
- Joignez toutes les copies de reçus, de documents et d'autres éléments de preuve qui étayeront vos déclarations et demandes. Les documents fournis feront partie de la preuve concernant l'affaire et ne pourront pas vous être renvoyés.
- Les reçus et les documents peuvent contenir des éléments d'adresse dont vous souhaitez protéger la confidentialité. Si vous décidez de dissimuler des éléments d'adresse, assurez-vous de conserver les originaux au cas où le tribunal exige que vous les lui communiquiez.
- Après avoir rempli tous vos formulaires, vous devez attester sous serment l'exactitude de toute l'information que vous avez fournie – comme si vous présentiez les éléments de preuve en personne devant le tribunal.

Pour en savoir plus sur les questions liées au droit de la famille, rendez-vous sur le site <https://www.justice.gov.nt.ca/fr/fouiller/enfants-et-familles/> ou www.Canada.ca/droitdelafamille

DEMANDE DE PENSION ALIMENTAIRE POUR ENFANTS

Exemple :

Kimiko a quatre enfants. L'aîné, âgé de 21 ans, travaille et ne vit plus chez elle. L'aîné et les jumeaux âgés de 15 ans sont des enfants issus de la relation de Kimiko avec l'intimé. Elle a en plus un enfant âgé de 8 ans issu de sa relation avec son mari actuel. Kimiko devrait seulement écrire les noms des jumeaux. L'aîné est indépendant et l'intimé n'a jamais été le père du plus jeune.

Si l'intimé réside au Canada, il existe quatre options de pension alimentaire pour enfants. Vous devez choisir une option pour chaque enfant.

Seulement le montant de pension alimentaire pour enfants prévue dans la table des Lignes directrices

Cochez cette case si vous estimez que le montant indiqué dans les tables applicables des lignes directrices est le montant approprié de pension alimentaire que vous devriez recevoir.

Une pension alimentaire pour enfants d'un montant différent de la pension alimentaire pour enfants prévue dans la table des Lignes directrices pour l'enfant nommé ci-dessus

Cette option peut s'appliquer dans un ou plusieurs des cas suivants :

- vous avez un enfant ayant atteint l'âge de la majorité (de 18 ou 19 ans selon la province ou le territoire où vous résidez – consultez le site Web du ministère de la Justice du Canada pour en savoir plus);
- vous avez une garde exclusive avec l'intimé;

- vous avez une garde partagée avec l'intimé;
- vous connaissez des difficultés financières excessives;
- l'intimé à un revenu annuel supérieur à 150 000 \$.

Si vous cochez cette case du formulaire, remplissez et joignez le formulaire E.

Des dépenses spéciales ou extraordinaires pour l'enfant nommé ci-dessus en plus du montant pension alimentaire pour enfants prévue dans la table des Lignes directrices

Choisissez cette option si vous demandez un montant pour des dépenses spéciales ou extraordinaires, par exemple :

- garde d'enfants;
- frais relatifs à des soins de santé non assurés de plus de 100 \$ par an;
- dépenses extraordinaires pour les études;
- frais d'études postsecondaires;
- partie des primes d'assurance médicale et/ou dentaire attribuable à l'enfant;
- frais extraordinaires relatifs aux activités parascolaires.

Si vous cochez cette case, remplissez et joignez les formulaires F et I.

Une pension alimentaire pour enfants d'un montant différent de la pension alimentaire pour enfants prévue dans la table des Lignes directrices en plus des dépenses spéciales ou extraordinaires pour l'enfant ci-dessus

Cochez cette case si les deux conditions suivantes sont remplies :

- l'un des exemples donnés pour la deuxième option s'applique à votre cas (remplissez le formulaire E);
- vous souhaitez demander un montant supplémentaire à cause de l'une des raisons indiquées pour la troisième option (remplissez les formulaires F et I).

Remplissez et joignez les formulaires E, F et I.

Lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants au Canada

Les lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants sont un ensemble de règles et de tables utilisées pour déterminer la pension alimentaire pour enfants. Elles comprennent des tables très détaillées, spécifiques à chaque province et territoire, qui indiquent le montant que les parents doivent payer.

Sauf circonstances particulières, les tribunaux doivent suivre les lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants applicables.

Le ministère de la Justice du Canada a publié les *Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants - étape par étape*, qui contiennent des renseignements généraux sur les pensions alimentaires pour enfants, y compris des conseils pour savoir quelles lignes directrices s'appliquent à votre situation. Vous pouvez consulter cette publication sur le site Web suivant :

www.Canada.ca/droitdelafamille

Section 2

Le défendeur/l'intimé demeure à l'extérieur du Canada, et je présente une demande d'ordonnance alimentaire pour l'enfant/les enfants suivant(s), conformément à la loi applicable

Cochez cette case si vous demandez une pension alimentaire pour enfants et si l'intimé réside à l'extérieur du Canada.

Écrivez le nom complet et la date de naissance de chaque enfant à l'égard duquel vous demandez une pension alimentaire. Ne mentionnez pas des enfants pour lesquels vous ne demandez pas de pension alimentaire de l'intimé.

Section 3

Je demande au tribunal d'ordonner que le défendeur/l'intimé souscrive ou maintienne en vigueur une police d'assurance médicale et/ou dentaire pour l'enfant /les enfants

Un tribunal peut inclure cet élément à une ordonnance, et il le fera souvent. Cela survient habituellement si l'intimé peut profiter d'une protection médicale et/ou dentaire (dans le cadre de son travail) à un coût raisonnable.

Rien ne garantit que le tribunal inclue cet élément à une ordonnance, mais le fait que vous le demandez incitera le tribunal à demander à l'intimé si une telle assurance est disponible.

Section 4

Je présente une demande d'ordonnance alimentaire pour enfants à compter de la date de la présente demande

Cochez cette case si vous souhaitez que l'intimé commence à verser la pension alimentaire pour enfants dès que le tribunal aura rendu une ordonnance dans ce sens.

Je présente une demande d'ordonnance alimentaire pour enfants rétroactive pour la période commençant à une date antérieure à la date de la présente demande ____ (date) en plus de la pension alimentaire pour enfants

Cochez cette case si vous souhaitez que le tribunal ordonne à l'intimé de payer une pension alimentaire pour enfants « commençant » à une « date passée » et qui continue à l'avenir. Vous pourriez avoir intérêt à parler à un avocat si vous envisagez de demander une ordonnance alimentaire pour enfants rétroactive.

Exemple :

L'intimé et vous-même vous êtes séparés il y a deux ans, mais vous demandez seulement maintenant une pension alimentaire pour enfants qui s'appliquerait aux deux années passées et à l'avenir. Indiquez la date d'il y a deux ans et joignez une page expliquant pourquoi vous demandez une ordonnance alimentaire rétroactive.

Je présente une demande d'ordonnance alimentaire pour enfants rétroactive pour la période allant de ____ à ____ (date)

Cochez cette case si vous ne demandez une pension alimentaire que pour une période précise passée.

Exemple :

Même s'il n'y avait aucune ordonnance ou entente écrite en vigueur, l'autre partie vous versait directement une pension alimentaire en fonction de ses revenus au moment de votre séparation. Ses revenus ont augmenté il y a un an, mais vous ne l'avez appris que récemment. Vous pouvez demander à ce que le montant plus élevé de la pension pour enfants soit antidaté à la date de la hausse des revenus de l'intimé.

Si vous demandez une ordonnance alimentaire rétroactive, indiquez la période et joignez une page supplémentaire indiquant vos raisons.

Si vous avez tardé à déposer la demande de pension alimentaire, vous devez expliquer pourquoi vous ne l'avez pas présentée immédiatement.

Terminer de remplir le formulaire

Terminez de remplir le formulaire en le signant à l'endroit indiqué. Assurez-vous de joindre tous les autres formulaires et documents que l'on vous a demandé de remplir.